

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2019-2022



Entre :

La Caisse des allocations familiales des Hautes- Pyrénées représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Patrick BERDAL et par son directeur, Monsieur Bertrand PERRIOT-BOCQUEL, dûment autorisés à signer la présente convention ;
ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

La Communauté des Communes Aure Louron, représentée par Monsieur Philippe CARRERE, Président, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Aure-Louron.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule	5
Article 1 :Objet de la convention territoriale globale de services aux familles	9
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf	9
Article 3 : Champs d'intervention de la communauté de communes Aure Louron	10
Article 4 : Orientations de la CTG	11
Article 5 : Engagements des partenaires	13
Article 6 : Modalités de collaboration	13
Article 7 : Echanges de données	14
Article 8 : Communication	15
Article 9 : Evaluation	15
Article 10 : Durée de la convention	15
Article 11 : Confidentialité	16
Annexe 1 : Modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité Technique	17
Annexe 2 : Diagnostic	19
Annexe 3 : Projet de développement - fiches action	20
Annexe 4 : Modalités d'évaluation	21

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération n°2019-79 du conseil communautaire de la communauté de communes Aure Louron en date du 18 juin 2019,

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique familiale, la Caf des Hautes- Pyrénées assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Compenser les charges familiales, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projets sur des champs d'intervention communs tels que l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie

sociale des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communautés de communes et les communes. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf des Hautes- Pyrénées et la communauté de communes Aure Louron, souhaitent passer une convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la communauté des communes.

La CTG est adossée à un diagnostic partagé de territoire, comportant une enquête auprès des habitants. Il vise à objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources existantes, des problématiques repérées et des moyens mobilisés.

Quelques éléments significatifs :

Démographie

- Inversion de la tendance démographique depuis 2008
- Diminution du nombre des naissances depuis 10 ans
- Un vieillissement modéré de la population
- Une augmentation des familles monoparentales

Emploi

- Une forte saisonnalité de l'activité économique entraînant de nombreux emplois en horaires atypiques
- Un taux d'activité de la population très élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes de moins de 25 ans (78% en 2008 à 80% en 2013 contre un taux de 72% au niveau du département)
- Une forte présence de contrats à durée déterminée et de professionnels indépendants
- Un ralentissement de la dynamique de création d'emplois

Equipements

- Des services sanitaires et sociaux très peu nombreux
- La construction de deux maisons de santé
- Un territoire riche en équipements sportifs
- Un grand maillage associatif
- Des équipements plutôt bien répartis sur le territoire

Situation des ménages

- Des facteurs de fragilité et de précarité présents : familles monoparentales, personnes isolées, ménages bénéficiaires de minima-sociaux
- Un niveau de vie plutôt favorable par rapport aux autres territoires du département
- Présence de deux Maisons de Service Au Public
- Une offre de service inégalement repérée et utilisée par les habitants
- De nombreux jeunes actifs vivants seuls, en particulier dans les communes du sud du territoire
- Une population vieillissante générant des problématiques potentielles d'autonomie, notamment dans les communes au nord du territoire

Petite enfance

- Une baisse des naissances sur 10 ans
- Satisfaction globale : offre de garde de qualité et diversifiée
- Difficulté des professionnels à cibler et à répondre aux besoins spécifiques des familles : horaires atypiques....
- Disparité de l'offre de service et nécessité d'une harmonisation
- Souhaits d'une connaissance partagée autour des structures existantes (implantation, coûts de fonctionnement, des besoins ...)

Jeunesse

- Absence d'accueil périscolaire et extrascolaire dans la Vallée du Louron
- Local jeunes peu connu des adolescents de l'ensemble du territoire
- Difficulté de mobilité des jeunes

Parentalité

- Offre diversifiée de soutien à la parentalité
- Coordinations considérées comme "insuffisantes entre les acteurs"
- Méconnaissance des actions existantes
- Augmentation des familles monoparentales
- Présence de familles en difficultés éducatives
- Manque de médecins et structures spécialisées
- Permanences Pmi saturées, délai d'attente important
- Méconnaissance des familles et des acteurs de l'offre de soutien à la Parentalité

Logement et cadre de vie

- Augmentation des logements vacants
- Indice de vétusté fort par rapport à la moyenne départementale
- Difficulté pour les locataires de trouver un logement adapté à l'année (capacité, coût, charges énergétiques importantes...)
- Faible présence des logements sociaux pondérée par une forte présence de logement communaux.
- Les maires- gestionnaires de logements communaux rencontrent parfois des difficultés dans leur relation avec les locataires (situations d'impayés, dégradations respect du bail...)
- Besoin des communes et des bailleurs privés de mieux cerner leurs droits / devoirs ainsi que les dispositifs existants
- Difficulté des personnes (nouveaux arrivants notamment) à repérer l'offre locative

Insertion professionnelle et animation de la vie sociale

- Présence d'outils de communication de chacun des acteurs sur le territoire
- Méconnaissance des familles et des acteurs de l'offre de service existante en action sociale
- Offre de service inégalement repérée et utilisée par les habitants
- Arrivée et départ de population pour la saison (peu ou pas identifiée)
- Equipements et services diversifiés et importance du tissu associatif
- Fragilité de certaines associations (contraintes budgétaires, nombre de bénévoles en baisse, incertitude des financements)
- Fort maillage associatif, d'équipements et de structures, souhait d'impulser une dynamique collective et un début de mutualisation
- Augmentation du nombre de familles monoparentales et des familles en difficulté sur le territoire
- Certaines familles n'accèdent pas pour des raisons financières aux structures de Loisirs

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire (figurant dans le diagnostic)
- De définir les champs d'intervention et les actions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer des actions nouvelles afin de favoriser un renforcement des offres de service sur les territoires.

La CTG est un document cadre qui s'articule avec les autres dispositifs existants de la communauté de communes, de la commune, de CCAS, de la CAF et des partenaires associatifs et institutionnels.

De plus, la CTG s'articulera avec les orientations du schéma départemental des services aux familles qui vise à coordonner les actions des politiques de l'enfance et de la parentalité en se dotant d'outils facilitant la négociation et la prise de décision. Il s'articule également avec le schéma départemental de l'animation de la vie sociale, qui vise la coordination des actions et la création d'équipements de la vie sociale.

Afin de permettre une approche globale de la situation, la complémentarité doit également être organisée avec les Contrats Enfance Jeunesse qui ont pour vocation à développer et optimiser l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des familles.

Article 2 : Champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Aure Louron ont pour finalités :

- D'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
 - . Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en optimisant un rééquilibrage territorial
 - . Contribuer à la structuration d'une offre enfance et jeunesse adaptée aux besoins des familles

- Compenser les charges familiales, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
 - . Développer une offre territoriale diversifiée et structurée visant à réduire les inégalités d'accès pour les parents
 - . Assurer une meilleure visibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
 - . Favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
 - . Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement
 - . Contribuer à la cohésion sociale sur les territoires
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - . Améliorer le parcours d'insertion des personnes et familles en situation de précarité
 - . Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant leur vie familiale

Article 3 : Champs d'intervention de la communauté des communes Aure-Louron

La communauté de communes Aure Louron met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés sur le territoire.

Celles-ci concernent notamment :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse :
 - Étude en cours sur le transfert de compétence pour conforter et améliorer l'offre de services
- Les services à la personne :
 - Participation financière au GIPE
- Le logement :
 - Mise en place d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les 3 prochaines années 2019-2022
- La vie quotidienne et sociale :
 - Mise en œuvre d'une Orientation d'Aménagement Programmée « mobilité douce ».

- Présentation de « rezopouce » à la commission environnement
- Délibération et Participation active au comité de pilotage sur la voie verte

Article 4 : Orientations de la CTG

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les orientations suivantes ont été retenues dans le cadre de la CTG (le diagnostic et le projet de développement figurent en annexes 2 et 3 de la présente convention)

Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientation 1.1 : Mettre en perspective l'évolution de l'offre de service du territoire au regard des évolutions démographiques et des besoins exprimés par les familles

- Mettre en place un observatoire de la petite enfance
- Favoriser l'implantation d'une offre de service médico-sociale en faveur des enfants sur le territoire
- Mettre en place un observatoire / une veille des évolutions démographiques et sociales
- Mesurer l'adéquation entre la demande et l'offre de logement en termes de types de logements et de catégories de population

Orientation 1.2 : Identifier les besoins en matière de logement selon les différents publics (familles, personnes âgées, saisonniers, ...) et adapter l'offre en conséquence

- Mettre en place des diagnostics de la consommation énergétique et du bâti

Orientation 1.3 : Renforcer et amplifier l'offre de soutien à la fonction parentale

- Identifier les difficultés et besoins des parents
- Réfléchir à la mise en place d'une action d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants

AXE 2 : Favoriser la collaboration entre les professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

- Développer une collaboration entre les acteurs (mutualisation des personnels et des moyens)
- Créer et animer un réseau de professionnels du social (logement, culture, sport, insertion...)
- Faciliter les passerelles entre le local jeunes et les centres de loisirs

- Instaurer une collaboration avec les bailleurs sociaux pour la rénovation des logements communaux
- Optimiser le système d'alerte d'impayés entre les collectivités et la trésorerie
- Réfléchir à une politique Enfance Jeunesse Globale pour l'ensemble du territoire

Orientation 2.2 : Encourager une dynamique collective et la mutualisation dans le tissu associatif

- Fédérer les associations autour d'un évènement de type forum

AXE 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.1 : Déployer des modes de communication adaptés

- Créer une identité visuelle pour le local jeunes
- Créer un portail web de diffusion des offres et demandes de logements locatifs
- Créer un support d'information destiné aux professionnels sur les outils et dispositifs existants
- Créer une ligne directe d'information et d'orientation pour les bailleurs publics et privés

Orientation 3.2 : Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et des familles

- Informer les élus municipaux sur les dispositifs de gestion des impayés de loyer et plus globalement sur les dispositifs d'aide au logement
- Amplifier l'information sur l'OPAH via les élus du territoire
- Inciter les bailleurs sociaux à travailler avec les collectivités
- Diffuser le guide parentalité élaboré par la CAF
- Centraliser l'information numérique sur l'offre d'action sociale du territoire

AXE 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

- Repérer les besoins réels de la population en matière de transport
- Expérimenter le transport à la demande existant (personnes âgées ou handicapées) aux jeunes
- Recalibrer l'offre du transport entre vallée du Louron et Arreau
- Mettre en place un système de « Rézo Pouce ».
- Mobiliser les acteurs sur le projet d'ouverture de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée

Orientation 4.2 : Renforcer l'accessibilité financière aux services

- Mettre en place de systèmes de soutien aux familles en difficulté financière pour l'accès au sport, la culture (carte locale), aux accueils de loisirs

Orientation 4.3 : Permettre un accès équitable au numérique sur l'ensemble du territoire

- Développer l'accompagnement à l'utilisation des points d'accès numériques

Elles ont été validées par les instances suivantes :

- commission aménagement de l'espace du 16 avril 2019
- bureau communautaire du 4 juin 2019
- conseil communautaire du 18 juin 2019

Elles sont cohérentes avec les axes développés par ailleurs dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, des Contrats Enfance Jeunesse et du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre de leur contexte budgétaire, les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs envisagés dans le cadre de la présente convention.

Celle-ci ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elles s'avèrent contraires aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un **comité de pilotage**.

Ce comité est composé, à parité, de représentants :

- de la Caf,

- de la communauté de communes Aure-Louron

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage.

Cette instance :

- valide les propositions du comité technique
- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Évalue les avancées des actions de la CTG.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les représentants de la communauté de communes.

Le secrétariat permanent est assuré conjointement par la CAF et la CCAL.

D'autre part, un **comité technique** réunira les intervenants CAF et CCAL, les acteurs locaux et institutionnels.

Il aura pour objet de :

- préparer les dossiers et présentations au comité de pilotage
- mettre en œuvre les actions déclinées dans la présente convention
- réaliser le suivi et l'évaluation des actions
- réajuster le plan d'action, selon l'évaluation et les décisions du comité

de pilotage

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à échanger toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect :

- des dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

- des décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Un bilan annuel sera réalisé sur la base d'indicateurs validés par les deux parties.

Une évaluation intermédiaire avec l'ensemble des acteurs locaux sera réalisée à mi-parcours, sur la base des questions évaluatives validées par les deux parties.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2022 inclus et renouvelable par expresse reconduction.

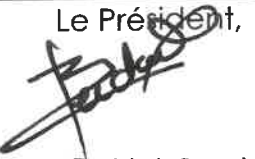
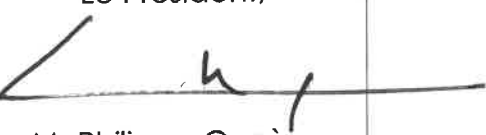
Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 11 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à ARREAU , le 12 Novembre 2019, en quatre exemplaires

La Caisse d'allocations familiales des Hautes Pyrénées,		La communauté de communes Aure Louron,
Le Directeur,	Le Président,	Le Président,
		
Mr Bertrand Perriot-Bocquel	Mr Patrick Berdal	Mr Philippe Carrère



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

ANNEXE 1 :

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

La gouvernance de ce contrat est assurée par la CAF des Hautes-Pyrénées, la communauté de communes Aure Louron, conformément à l'article 6 de cette convention.

A ce titre, le **comité de pilotage** est composé de :

Pour la communauté de communes Aure-Louron :

- Monsieur le Président Philippe CARRERE
- Madame la Vice-Présidente Maryse BEYRIE
- Monsieur le Président de la commission aménagement Olivier CARTAN
- Des délégués communautaires suivants : Nadine DESMARAIS, Albert BAZERQUE, André MIR, Jean Louis ANGLADE
- La Directrice Générale des Services
- Le(s) coordonnateur(s) des domaines concernés
- Les personnes ressources en fonction des sujets

Pour la CAF :

- Monsieur le Directeur-Adjoint
- Les responsables des Pôles Accompagnement des familles, Parentalité Enfance Jeunesse et des prestations familiales
- Les personnes ressources en fonction des sujets

Le comité se réunit au moins une fois par an.

Un **comité technique** permettant la préparation des dossiers et leur mise en œuvre sera constitué avec la participation :

Pour la communauté Aure Louron :

- De la Directrice Générale des Services
- Du(des) coordonnateur(s) des domaines concernés
- De personnes ressources en fonction des sujets

Pour la CAF :

- Des responsables des Pôles Accompagnement des familles, Parentalité Enfance Jeunesse et des prestations familiales
- De personnes ressources en fonction des sujets

Ce comité technique se réunira au moins deux fois par an.

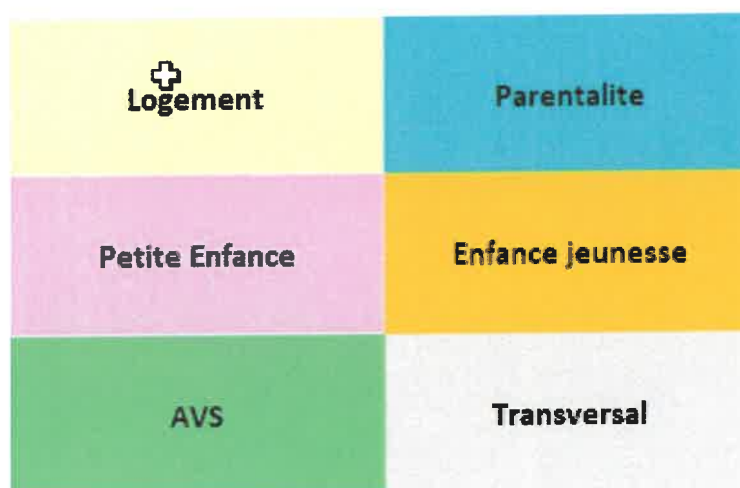
ANNEXE 2 : DIAGNOSTIC

Le diagnostic est consultable sur le site internet de la CCAL:
<http://www.aure-louron.fr>

ANNEXE 3 : PROJET DE DEVELOPPEMENT

Echéancier des actions à mettre en œuvre sur la période contractuelle

Fiches actions détaillées



AXE 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientations	Actions	Modalités de mise en œuvre	échéance 2019	échéance 2020	échéance 2021	échéance 2022	Numéro Action
1.1 Mettre en perspective l'évolution de l'offre de service du territoire au regard des évolutions démographiques et des besoins exprimés par les familles	1-1-1-Mettre en place un observatoire de la petite enfance	Définir les indicateurs pertinents en termes d'évolution démographique et d'adéquation des services petite enfance avec la demande des familles		X			N° 1
		Réfléchir aux besoins d'un Relais Assistantes Maternelles (accompagnement des parents, Assistantes Maternelles et observatoire)		X			
		Compléter et actualiser régulièrement le tableau de bord afin de disposer d'une mesure de l'adéquation à jour		X			
	1-1-2-Favoriser l'implantation d'une offre de service médico social en faveur des enfants sur le territoire	Étudier la possibilité d'accueillir des permanences de professionnels pédiopsychiatriques et pédiatriques dans le cadre des nouvelles maisons de santé		X			N° 2
		Prendre contact avec des professionnels de santé spécialisés et proposer d'assurer des permanences dans les maisons de santé		X			
		Étudier les moyens pour mettre en place une autre permanence de PMI	X				
	1-1-3-Mettre en place un observatoire / une veille des évolutions démographiques et sociales	Identifier les indicateurs pertinents (jeunes, saisonniers, nouveaux habitants...)			X		N° 3
		Réunir les acteurs de l'action sociale			X		
		Collecter et actualiser annuellement les indicateurs			X		
		Analyser les résultats et adapter l'offre de service en conséquence			X		
	1-1-4-Mesurer l'adéquation entre la demande et l'offre de logement en termes de types de logement et de catégories de population	Associer les communes et l'ensemble des acteurs du logement autour de l'étude sur l'adéquation entre l'offre et la demande				X	N° 4
		Approfondir la connaissance du parc immobilier et locatif				X	
		Identifier les axes de développement et d'amélioration du parc de logement par rapport à la demande et aux besoins des habitants				X	
		Poursuivre et structurer la réflexion sur le logement des saisonniers				X	
1.2 Identifier les besoins en matière de logement selon les différents publics (familles, personnes âgées, saisonniers,...) et adapter l'offre en conséquence	1-2-5-Mettre en place des diagnostics de la consommation énergétique et du bâti	Repérer les locataires via les services d'action sociale et les demandes d'aides de financements énergétiques		X			N° 5
		Proposer un diagnostic du logement en associant le locataire et le bailleur				X	
		valoriser et diffuser les bonnes pratiques (chauffage et cahrges maîtrisés)		X			
		Prendre appui sur le diagnostic pour sensibiliser le locataire aux économies d'énergies et le bailleur sur la performance énergétique du logement mis en location		X			
1.3 Renforcer et amplifier l'offre de soutien à la fonction parentale	1-3-6-Identifier les difficultés et besoins des parents	Mesurer la possibilité de mettre en place un temps et un espace d'échange (du type café des parents, groupe de parole) aux parents en fin de journée aux centres de loisirs et/ou dans les actuels petite enfance		X			N° 6
		Formaliser des temps et des lieux d'échange pour les parents		X			
	1-3-7-Réfléchir à la mise en place d'une action d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants	Constituer un groupe de travail des acteurs potentiellement porteurs sur les territoires et des acteurs institutionnels			X		N° 7
		Solliciter les enseignants des écoles primaires et du collège pour identifier le nombre d'enfants en difficulté			X		
		Identifier les besoins des parents en matière d'éducation			X		
		Réfléchir sur la pertinence de la création d'un contrat d'Accompagnement à la scolarité			X		

Transversal	AVS
Enfance/jeunesse	Petite Enfance
Parentalité	Logement

AXE 2 : Favoriser la collaboration entre les professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientations	Actions	Modalités de mise en œuvre	échéance 2019	échéance 2020	échéance 2021	échéance 2022	Numéro action
2.1 Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire	2-1-1 Favoriser une collaboration entre acteurs (mutualisation personnel et moyens)	Mettre en place un groupe de travail pour : - Préciser la réalité des besoins - Envisager de mutualiser les moyens - Envisager de nouveaux modèles de modes de garde pour faire face aux besoins des saisonniers			X		N° 8
		Accompagner les Assistantes Maternelles dans leur professionnalisation (formations, informations, projets...)	X				
	2-1-2 Créer et animer un réseau de professionnels du social (logement, culture, sport, insertion,...)	Identifier les acteurs à inviter		X			N° 9
		Instaurer des rencontres pluriannuelles		X			
		Proposer des thématiques de rencontres		X			
		Prévoir un temps de bilan et d'échange d'information systématique		X			
	2-1-3 -Faciliter les passerelles entre le local Jeunes et les es centres de loisirs	Constituer un groupe de travail avec les structures enfance et jeunesse	X				N° 10
		Mettre en place un projet commun toute l'année pour familiariser les enfants avec le local jeunes		X			
		Réfléchir à un événement en fin d'année scolaire commun aux centres de loisirs et au local jeunes pour « formaliser » la passerelle entre les centres de loisirs et le local jeunes		X			
	2-1-4 Instaurer une collaboration avec les bailleurs sociaux pour la rénovation des logements communaux	Mettre en lien les bailleurs sociaux et les communes gestionnaires de logements communaux pour étudier les faisabilités de rénovation ainsi que les problématiques rencontrées avec leurs locataires (impayés...)				X	N° 11
	2-1-5 Optimiser le système d'alerte d'impayés entre les collectivités et la trésorerie	Etudier avec la trésorerie publique la mise en place d'une procédure d'information des communes sur les impayés de loyer dès les 2ème mois	X				N° 12
	2-1-6 Réfléchir à une Politique Enfance Jeunesse globale pour l'ensemble du territoire (de 0 à 17 ans)	Envisager la prise de compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et en définir les contours (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire, gestion des structures d'accueil...)	X	X			N° 13
		Créer un poste de coordonnateur petite enfance, enfance, jeunesse : veille démographique, organisation de réunions des professionnels, coordination de projet, information aux familles,...		X	X		
	2-2-7 Fédérer les associations autour d'un événement de type forum	Contacter le Pays d'Art et d'Histoire pour échanger avec eux sur la mise en œuvre de leur forum réunissant des associations et des usagers	X				N° 14
2.2 Encourager une dynamique collective et la mutualisation dans le tissu associatif		Rechercher des thématiques fédératrices pour accroître l'attractivité		X			
		Sensibiliser les associations à l'intérêt de participer à ce type de d'événement collectif		X			

Transversal	AVS
Enfance/jeunesse	Petite Enfance
Parentalité	Logement

AXE 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientations	Actions	Modalités de mise en œuvre	échéance 2019	échéance 2020	échéance 2021	échéance 2022	Numero action
3.1 Déployer des modes de communication adaptés	3-1-1 Créer une identité visuelle pour le local jeunes	Mobiliser les collégiens autour de ce projet	x				N° 15
		Constituer un groupe de jeunes motivés pour travailler sur le logo du local jeunes					
		Proposer à l'ensemble des jeunes de choisir parmi diverses propositions de logos	x				
		Utiliser et déployer le logo	x				
	3-1-2 Créer un portail web de diffusion des offres et demandes de logements locatifs	Outil destiné aux habitants ou futurs habitants mais également aux employeurs du territoire qui souhaitent louer leurs salariés				x	N° 16
		Prévoir une remontée régulière d'information, notamment de la part des communes, sur l'offre de logements disponibles				x	
	3-1-3 -Créer un support d'information destiné aux professionnels sur les outils et dispositifs existants	Mobiliser tous les partenaires du logement pour identifier les aides et dispositifs existants				x	N° 17
		Centraliser l'information sur un espace numérique partagé et actualisé régulièrement				x	
	3-1-4-Créer une ligne directe d'information et d'orientation pour les bailleurs publics et privés	Organiser une réunion de travail entre les différents acteurs du logement au niveau départemental				x	N° 18
		Mesurer la possibilité de déployer une ligne d'information et d'orientation des bailleurs				x	
		Informers les communes et les bailleurs privés le cas échéant : information numérique, réunions collectives, plaquettes, réseau professionnel,...				x	
3.2 Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et des familles	3-2-5 -Informers les élus municipaux sur les dispositifs de gestion des impayés de loyer et plus globalement sur les dispositifs d'aide au logement	Organiser une réunion d'information collective des élus sur la gestion des impayés et sur les dispositifs d'aide au logement	x				N° 19
		Élaborer (ou diffuser si support déjà existant) une plaquette d'informations à toutes les mairies du territoire sur les droits et devoirs des bailleurs		x			
	3-2-6 -Amplifier l'information sur l'OPAH via les élus du territoire	Planifier, en partenariat avec les élus, des interventions d'information sur l'OPAH dans les Conseils Municipaux	x				N° 20
		Planifier une intervention annuelle, voire biannuelle, au sein du Conseil communautaire (information et bilan)	x				
		Définir et développer de nouveaux modes de communication	x				
	3-2-7 -Inciter les bailleurs sociaux à travailler avec les collectivités	Repérer les bailleurs sociaux			x		N° 21
		Inciter les bailleurs sociaux à venir sur le territoire et à gérer les logements communaux			x		
	3-2-7 Diffuser le guide parentalité élaboré par la CAF	Transmettre le guide aux partenaires et aux familles	x				N° 22
	3-2-8 Centraliser l'information numérique sur l'offre d'action sociale du territoire	Identifier les services du territoire de la manière la plus exhaustive et repérer leur éventuel portail d'information numérique				x	N° 23
		Repérer les annuaires déjà existants pour capitaliser l'information				x	
		Mettre en forme la plateforme de communication sur le site de la CCAL : actualités, information, annuaire, liens renvoyant vers les sites des structures et services				x	
		Mettre en place une actualisation régulière				x	

Transversal	Avs
Enfance/jeunesse	Petite Enfance
Parentalité	Logement

AXE 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientations	Actions	Modalités de mise en œuvre	échéance 2019	échéance 2020	échéance 2021	échéance 2022	Numero fiche Action
4.1 Repenser la mobilité	4-1-1 Repérer les besoins réels de la population en matière de transport	Mettre en place un groupe de travail en lien avec la commission environnement de la CCAL				X	N° 24
	4-1-2 Expérimenter le transport à la demande existant (personnes âgées ou handicapées) pour les jeunes	Communiquer sur l'ouverture du transport à la demande aux moins de 25 ans				X	N° 25
		Quantifier la fréquentation et solliciter les jeunes sur leur retour d'usage du service au bout de 6 mois				X	
		Pérenniser l'ouverture du service aux jeunes le cas échéant				X	
	4-1-3 Recalibrer l'offre de transport entre Vallée du Luron et Arreau	Répertorier les acteurs et moyens du territoire				X	N° 26
		Adapter l'existant aux besoins repérés				X	
	4-1-4 Mettre en place un système de type « Rézo Pouce »	Solliciter les territoires qui l'ont mis en place pour avoir un retour d'expérience (cf. site internet Rézo Pouce)					N° 27
		Préciser les besoins des habitants du territoire en matière de mobilité : associer les habitants à la réflexion					
		Déployer la plateforme numérique					
	4-1-5 Mobiliser les acteurs sur le projet d'ouverture de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée	Organiser une réunion avec les collectivités concernées et les partenaires associés pour tenter de lever les freins et proposer un échéancier	X				N° 28
4.2 Renforcer l'accessibilité financière	4-2-6 Mettre en place des dispositifs de soutien aux familles en difficulté financière pour l'accès au sport, à la culture (carte locale), aux Accueils de Loisirs	Mobiliser les travailleurs sociaux pour identifier précisément le nombre de familles potentiellement concernées		X			N° 29
		Évaluer le montant potentiel de l'aide et définir les modalités d'un dispositif de soutien			X		
		Informar les familles potentiellement concernées de l'existence du dispositif le cas échéant				X	
4.3 Permettre un accès équitable au numérique sur l'ensemble du territoire	4-3-8 Développer l'accompagnement à l'utilisation des points d'accès numérique	Communiquer auprès des habitants et familles sur les missions des MSAP	X				N° 30
		Prendre appui sur les Maisons des services au public existantes pour repérer les besoins d'accompagnement et optimiser leur offre de service	X				
		Envisager le déploiement d'une Maison des services au public itinérante ou d'un cyber-bus		X			
		Inciter les structures du territoire (Accueil de Loisirs, Espace de Vie Sociale...) à devenir des Espaces numériques			X		

Transversal	AVS
Enfance/jeunesse	Petite Enfance
Parentalité	Logement

Fiche action n° 1

Mettre en place un observatoire de la petite enfance*Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants**Orientation 1.1 : Mettre en perspective l'évolution de l'offre de service au regard des évolutions démographiques et des besoins des familles***Porteur de l'action :**

CCAL

Contexte local :

- Offre de garde de qualité et diversifiée
- Satisfaction globale des familles
- Baisse des naissances depuis 10 ans
- Difficulté des professionnels à cibler et à répondre aux besoins des familles à horaires atypiques
- Collaboration à renforcer entre les professionnels de la Petite Enfance

Partenaires associés :

Caf, PMI, Communes, CCAL, structures petite enfance du territoire...

Modalités de Mise en œuvre :

- Définir les indicateurs pertinents en termes d'évolution démographique et d'adéquation des services petite enfance avec la demande des familles
- Réfléchir aux besoins d'un Relais Assistantes Maternelles (accompagnement des parents, assistantes maternelles agréées, offre partagée)
- Compléter et actualiser régulièrement le tableau de bord afin de disposer d'une mesure de l'adéquation à jour

Ressources mobilisables :**Indicateurs :**

- Evolution du taux de remplissage des structures collectives
- Evolution du taux d'occupation des assistantes maternelles
- Evolution du nombre d'assistantes maternelles

Échéance : 2020

Fiche action n°2

Favoriser l'implantation d'une offre de service médico-social en faveur des enfants sur le territoire

Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientation 1.1 : Mettre en perspective l'évolution de l'offre de services au regard des évolutions démographiques et des besoins de familles

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Création en cours de 2 maisons de santé pluridisciplinaires ➤ Manque de médecins et structures spécialisées ➤ Permanences PMI saturées à Saint Lary
Partenaires associés : Professionnels de santé, Conseil Départemental, MDS plateau lannemezan coteaux neste barousse Aure Louron	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Etudier la possibilité d'accueillir des permanences de professionnels pédopsychiatres et pédiatriques dans le cadre des nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires ● Prendre contact avec les professionnels de santé spécialisés et proposer d'assurer des permanences dans les maisons de santé pluridisciplinaires ● Etudier les moyens de mettre en place une autre permanence de PMI
Ressources mobilisables : Échéance : 2020	<u>Indicateurs :</u> ➤ Mise en place de nouvelle permanence sur le territoire ➤ Augmentation du nombre de permanences des professionnels médicaux et para-médicaux ➤ Augmentation du nombre de visites PMI sur le territoire

Fiche action n°4

Mesurer l'adéquation entre la demande et l'offre de logement en termes de types de logement et de catégories de population

Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientation 1.1 : Mettre en perspective l'évolution de l'offre de services au regard des évolutions démographiques et les besoins des familles

Porteur de l'action :

Partenaires associés :
Caf, Conseil
Départemental , ADIL

Contexte local :

- Augmentation des logements vacants
- Indice de vétusté 26,5 contre 17,9 pour le département
- Difficulté à trouver un logement adapté à l'année (capacité, coût, charges...)
- Faible présence de logements sociaux pondérée par la forte présence de logements communaux

Modalités de Mise en œuvre :

- Associer les communes et l'ensemble des acteurs du logement autour de l'étude sur l'adéquation entre l'offre et la demande
- Approfondir la connaissance du parc immobilier et locatif
- Identifier les axes de développement du parc de logements par rapport à la demande et aux besoins des habitants
- Poursuivre et structurer la réflexion sur le logement saisonnier

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Livrable à définir: un site internet, une page Facebook, une page web sur le site de la CCAL pour mise en avant des offres
- Réalisation de l'étude du parc immobilier
- Nombre de logements rénovés

Échéance : 2022

Fiche action n°5	Mettre en place des diagnostics de la consommation énergétique et du bâti
------------------	--

Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientation 1.2 : L'identification des besoins de logements et l'adaptation de l'offre selon les différents publics

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Indice de vétusté 26,5 contre 17,9 pour le département ➤ Difficulté à trouver un logement adapté à l'année (capacité, coût, charges...)
Partenaires associés : Caf, Conseil Départemental , ADIL, Parc National, ANAH	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Repérer les locataires via les services d'action sociale et les demandes d'aides de financements énergétiques ● Proposer un diagnostic du logement en associant le locataire et le bailleur ● Valoriser et diffuser les bonnes pratiques (chauffage et charges maîtrisés) ● Prendre appui sur le diagnostic pour sensibiliser le locataire aux économies d'énergies et le bailleur sur la performance énergétique du logement mis à la location
Ressources mobilisables : Échéance : 2020-2022	<u>Indicateurs :</u> ➤ Nombre de diagnostics réalisés dans l'année ➤ Nombre d'actions d'informations sur les bonnes pratiques ➤ Livrable : sensibilisation des locataires aux économies d'énergie et des bailleurs sur la performance énergétique des locations.

Fiche action n°6

Identifier les difficultés et besoins des parents*Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants**Orientation 1.3: Renforcer et amplifier l'offre de soutien à la fonction parentale***Porteur de l'action :****Partenaires associés :**Structures petite enfance,
enfance et jeunesse du territoire
écoles et collège**Contexte local :**

- Offre diversifiée de soutien à la fonction parentale
- Coordinations considérées comme insuffisantes entre acteurs
- Méconnaissance des actions existantes
- Augmentation des familles monoparentales
- Présence de familles en difficulté éducatives

Modalités de Mise en œuvre :

- Mesurer la possibilité de mettre en place un temps et un espace d'échange (type café des parents, groupe de paroles...) dans les centres de loisirs ou accueil petite enfance
- Formaliser des temps et des lieux d'échanges pour les parents

Ressources mobilisables :**Indicateurs :**

- ◆ Création d'un temps d'échange
- ◆ Nombre de participants

Échéance : 2020

Fiche action n°7	Réfléchir à la mise en place d'une action d'accompagnement des parents à la scolarité de leurs enfants
------------------	---

Axe 1 : Optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins des habitants

Orientation 1.3 : Renforcer et amplifier l'offre de soutien à la fonction parentale

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Offre diversifiée de soutien à la fonction parentale ➤ Coordinations considérées comme insuffisantes entre acteurs ➤ Méconnaissance des actions existantes ➤ Augmentation des familles monoparentales ➤ Présence de familles en difficulté éducatives
Partenaires associés : Caf, Ecole Parents Educateurs, Airel, Education Nationale, RASED	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Constituer un groupe de travail des acteurs (notamment institutionnels) potentiellement porteurs sur les territoires ● Solliciter les enseignants des écoles primaires et du collège pour identifier le nombre d'enfants en difficulté ● Identifier les besoins des parents en matière d'éducation ● Réfléchir à la pertinence d'un contrat local d'Accompagnement à la scolarité
Ressources mobilisables : Échéance : 2021	<u>Indicateurs :</u> ◆ nombre de rencontres du groupe de travail ◆ nombre d'enfants accompagnés ◆ Degré de pertinence d'un CLAS

Orientation 2.1 Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Fiche action n°9

Créer et animer un réseau de professionnels du social (logement, culture, sport, insertion...)

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Fort maillage associatif d'équipements et de structures
- Les différents acteurs ne se connaissent pas forcément (missions, modalités d'intervention...)
- Au regard de l'axe 1, les acteurs ont besoin de définir des interventions communes et ou complémentaires

Partenaires associés :

Modalités de Mise en œuvre :

- Identifier les acteurs à inviter
- Proposer des rencontres thématiques pluriannuelles
- Créer des temps de bilan et d'information

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- nombre de rencontres organisées
- nombre de participants

Échéance : 2020

Fiche action n°10	Faciliter les passerelles entre le local jeunes et les centres de loisirs
-------------------	--

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Porteur de l'action : Partenaires associés : CCAL Airel Communes Centres de loisirs local jeunes, Médiathèque d'Arreau	<u>Contexte local :</u> ➤ Le local jeunes d'Arreau pas suffisamment repéré par les jeunes et certains acteurs <u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Constituer un groupe de travail avec les structures enfance et jeunesse ● Mettre en place un projet commun toute l'année pour familiariser les enfants avec le local jeunes ● Réfléchir à un événement en fin d'année scolaire commun aux centres de loisirs et au local jeunes pour formaliser la passerelle entre les structures
Ressources mobilisables : Échéance : 2020	<u>Indicateurs :</u> ➤ Fréquentation du local jeunes ➤ Réalité du groupe de travail mis en place (nombre de rencontres...) ➤ Réalisation d'un projet et événement communs

Fiche action n°11

Instaurer une collaboration avec les bailleurs sociaux pour la rénovation des logements communaux

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Porteur de l'action :

Partenaires associés :

Communes, Conseil
Départemental, bailleurs
sociaux, propriétaires privés,
ADIL, ADAC

Contexte local :

- Faible présence de logements sociaux pondérée par la forte présence de logements communaux
- Les maires gestionnaires de logements communaux rencontrent parfois des difficultés dans leur relation avec les locataires (situation d'impayés, dégradations, respect du bail...)

Modalités de Mise en œuvre :

- Mettre en lien les bailleurs sociaux et les communes gestionnaires de logements communaux pour étudier les faisabilités de rénovation ainsi que les problématiques rencontrées avec leurs locataires (impayés...)

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Nombre de rencontres bailleurs sociaux / communes
- Nombre de logements rénovés par les bailleurs à l'année

Échéance : 2022

Fiche action n°12

Optimiser le système d'alerte d'impayés entre les collectivités et la trésorerie

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Difficulté des maires à intervenir dès la constitution de l'impayé

Partenaires associés :

Communes, Trésorerie, ADIL, Caf, Conseil Départemental

Modalités de Mise en œuvre :

- Étudier avec la trésorerie la mise en place d'une procédure d'information des communes sur les impayés de loyer dès le 2e mois

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Montant moyen des impayés
- Nombre de signalements effectués auprès des communes par la Trésorerie
- Nombre d'impayés signalés à la Caf
- Diversité des participants aux rencontres
- Évaluation des suites des rencontres

Échéance : 2019

Fiche action n°13

Réfléchir à une politique enfance jeunesse globale pour l'ensemble du territoire (de 0 à 17 ans)

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.1 : Développer la coordination entre tous les acteurs du territoire

Porteur de l'action : Partenaires associés : Caf, Communes, Structures petite enfance et enfance, jeunesse du territoire, médiathèque d'Arreau	<u>Contexte local :</u> ➤ Disparité de l'offre de service et nécessité d'une harmonisation territoriale ➤ Souhait d'une connaissance partagées des structures existantes (implantation, coût de fonctionnement, besoins...)
	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Envisager la prise de compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et en définir les contours (scolaire, péri scolaire, extra scolaire, gestion des structures d'accueil...) ● Créer un poste de coordonnateur petite enfance enfance-jeunesse : veille démographique, organisation de réunions de professionnels, coordination de projets, informations aux familles...
Ressources mobilisables :	<u>Indicateurs :</u> ◆ Réalité de la prise de compétence ◆ Poste créé ◆ Nombre de réunions de coordination organisées
Échéance : 2020-2021	

Fiche action n°14

Fédérer les associations autour d'un événement de type forum

Axe 2 : Favoriser la collaboration entre les professionnels de l'action sociale et mieux communiquer auprès des usagers

Orientation 2.2: Encourager une dynamique collective et la mutualisation dans le tissu associatif

Porteur de l'action : Partenaires associés : Communes, pays d'Art et d'Histoire CCAL Associations	<u>Contexte local :</u> ➤ Fort maillage associatif d'équipements et de structure ➤ Souhait d'impulser une dynamique collective et un début de mutualisation
	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Contacter le Pays d'Art et d'Histoire pour échanger sur la mise en œuvre de leur forum pour les acteurs du patrimoine réunissant des associations et des usagers ● Rechercher des thématiques fédératrices pour accroître l'attractivité ● Sensibiliser les associations à l'intérêt de participer à ce type d'événement collectif
Ressources mobilisables : Échéance : 2020	<u>Indicateurs :</u> ➤ Forum organisé ➤ nombre de participants ➤ Nombre d'actions de sensibilisation

Fiche action n°15	Créer une identité visuelle pour le local jeunes
-------------------	---

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 1 : Déployer des modes de communication adaptés

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Manque de repérage du local jeunes d'Arreau
Partenaires associés : Collège, centres de loisirs, local jeunes	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Mobiliser les collégiens autour de ce projet ● Constituer un groupe de jeunes motivés pour travailler sur le logo du local jeunes ● Proposer à l'ensemble des jeunes de choisir parmi diverses propositions de logos ● Utiliser et déployer le logo
Ressources mobilisables : Échéance : 2019	<u>Indicateurs :</u> ➤ Logo créé ➤ Nombre de supports sur lequel il est utilisé ➤ Nombre de participants dont collégiens ➤ Impact sur la fréquentation du local jeunes

Fiche action n° 16	Créer un portail Web de diffusion des offres et demandes de logements locatifs
--------------------	---

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.1 : Déployer des modes de communication adaptés

Porteur de l'action : Partenaires associés : Communes, propriétaires privés, Gipe, agences immobilières	<u>Contexte local :</u> ➤ Difficultés pour les nouveaux arrivants notamment à repérer l'offre locative
	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Outil destiné aux habitants et aux futurs habitants mais également aux employeurs du territoire qui souhaitent loger leurs salariés ● Prévoir une remontée régulière d'information, notamment de la part des communes, sur l'offre de logements disponibles
Ressources mobilisables : Échéance : 2022	<u>Indicateurs :</u> ➤ Page web créée ➤ Fréquentation de la page Web ➤ Impact repéré de ce portail

Fiche action n° 17

Créer un support d'informations destiné aux professionnels sur les outils et dispositifs existants

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.1 : Déployer des modes de communication adaptés

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Besoin des communes et des bailleurs privés de mieux cerner leurs droits/devoirs ainsi que les dispositifs existants

Partenaires associés :

l'ensemble des acteurs du logement

Modalités de Mise en œuvre :

- Mobiliser tous les partenaires du logement pour identifier les aides et dispositifs existants
- Centraliser information sur un espace numérique partagé et réactualisé régulièrement

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Fréquence d'utilisation de l'outil créé

Échéance : 2022

Fiche action n° 18

Créer une ligne directe d'information et d'orientation pour les bailleurs publics et privés*Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers**Orientation 3.1 : Déployer des modes de communication adaptés***Porteur de l'action :****Contexte local :**

- Besoin des communes et des bailleurs privés de mieux cerner leurs droits/devoirs ainsi que les dispositifs existants

Partenaires associés :

mission logement du
Conseil Départemental,
Adil, Caf, Communes,
Soliha

Modalités de Mise en œuvre :

- Organiser une réunion de travail entre les différents acteurs du logement au niveau départemental
- Mesurer la possibilité de déployer une ligne d'information et d'orientation des bailleurs
- Informer les communes et les bailleurs privés : information numérique, réunions collectives, plaquettes, réseau professionnel...

Ressources mobilisables :**Indicateurs :**

- Plaquette réalisée
- Nombre de réunions organisées

Échéance : 2022

Fiche action n° 19	Informar les élus municipaux sur les dispositifs de gestion des impayés de loyers et plus globalement sur les dispositifs d'aide au logement
--------------------	---

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.2 : Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et des familles

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Besoin des communes et des bailleurs privés de mieux cerner leurs droits/devoirs ainsi que les dispositifs existants
Partenaires associés : mission logement du Conseil Départemental, Adil, Caf, Communes, Soliha	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Organiser une réunion d'information collective des élus sur la gestion des impayés et sur les dispositifs d'aide au logement ● Élaborer (ou diffuser si support déjà existants) une plaquette d'informations à toutes les mairies du territoire sur les droits et les devoirs des bailleurs
Ressources mobilisables : Échéance : 2020	<u>Indicateurs :</u> ➤ Plaquette d'information réalisée ➤ Nombre de réunions organisées (Une réunion a déjà été organisée le 13 mai 2019)

Fiche action n° 20

Amplifier l'information sur l'OPAH via les élus du territoire

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.2: Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et des familles

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Besoin des communes et des bailleurs privés de mieux cerner leurs droits/devoirs ainsi que les dispositifs existants

Partenaires associés :

mission logement du
Conseil Départemental,
Adil, Caf, Communes,
Soliha

Modalités de Mise en œuvre :

- Planifier, en partenariat avec les élus, des interventions d'information sur l'OPAH dans les conseils municipaux
- Planifier une intervention annuelle, voire bi-annuelle, au sein du Conseil communautaire (information et bilan)
- Définir et développer de nouveaux modes de communication

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Nombre d'interventions dans les conseils municipaux
- Nombre de supports de communication développés

Échéance : 2019

Fiche action n° 21

Inciter les bailleurs sociaux à travailler avec les collectivités

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.2 : Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et les familles

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Forte présence de logements communaux ➤ La gestion locative demande des compétences que n'ont pas les mairies
Partenaires associés : Acteurs de l'action sociale, scoop It, Gipe	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Repérer les bailleurs sociaux ● Inciter les bailleurs sociaux à venir sur le territoire et à gérer les logements communaux
Ressources mobilisables : Échéance : 2021	<u>Indicateurs :</u> ➤ Nombre de visites sur place

Fiche action N°22

Diffuser le guide de la parentalité élaboré par la Caf

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.2 : L'évolution de l'offre de services au regard des évolutions démographiques

Porteur de l'action :

Caf

Contexte local :

- Méconnaissance des familles des offres de soutien à la parentalité

Partenaires associés :

Caf

Modalités de Mise en œuvre :

- Transmettre le guide aux partenaires et aux familles

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Nombre de canaux de diffusion utilisés
- Nombre de guides diffusés

Échéance : 2019

Fiche action N°23	Centraliser l'information numérique sur l'offre d'action sociale du territoire
-------------------	---

Axe 3 : Mieux communiquer auprès des professionnels et des usagers

Orientation 3.2 : Renforcer la communication auprès des acteurs locaux et des familles

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Présence d'outils de communication de chacun des acteurs sur le territoire ➤ Méconnaissance des familles et des acteurs de l'offre de service existant en action sociale
Partenaires associés : Acteurs de l'action sociale du territoire, : Scoop It , Gipe...	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Identifier les services du territoire et repérer leur éventuel portail information numérique ● Repérer les annuaires existants pour capitaliser l'information ● Mettre en forme la plate-forme de communication sur le site de la CCAL : information, annuaire, liens renvoyant vers le site des structures et services ● Mettre en place une actualisation régulière
Ressources mobilisables : Échéance : 2022	<u>Indicateurs :</u> ➤ Réalité du repérage, des services et outils ➤ Réalité de la mise en œuvre de la plate-forme ➤ Régularité de la mise à jour ➤ Nombre de visites des pages Web créées

Fiche action n°24

Repérer des besoins réels de la population en matière de transport

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Disparité des moyens de transport sur le territoire
- Nécessité de repérer les besoins réels des habitants
- Souhait de mobiliser les solidarités
- Envisager des actions innovantes
- Volonté d'une démarche écologique pour le transport

Partenaires associés :

Modalités de Mise en œuvre :

- Mettre en œuvre un groupe de travail en lien avec la commission environnement de la CCAL

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- ◆ Nombre de réunions du groupe de travail
- ◆ Livrables produits

Échéance : 2022

Fiche action n°25

Expérimenter le transport à la demande existant (personnes handicapées ou âgées) pour les jeunes

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Disparité des moyens de transport sur le territoire
- Nécessité de repérer les besoins réels des habitants
- Souhait de mobiliser les solidarités
- Envisager des actions innovantes
- Volonté d'une démarche écologique pour le transport

Partenaires associés :

Modalités de Mise en œuvre :

- Communiquer sur l'ouverture du transport à la demande pour les moins de 25 ans
- Quantifier la fréquentation et solliciter les jeunes sur leur retour d'usage du service au bout de 6 mois
- Pérenniser l'ouverture du service aux jeunes le cas échéant

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Mise en place d'un réseau de TAD sur le territoire
- Fréquentation du TAD

Échéance : 2022

Fiche action n°26	Recalibrer l'offre de transport entre la vallée du Louron et Arreau
-------------------	--

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Disparité des moyens de transport sur le territoire ➤ Nécessité de repérer les besoins réels des habitants ➤ Souhait de mobiliser les solidarités ➤ Envisager des actions innovantes ➤ Volonté d'une démarche écologique pour le transport
Partenaires associés :	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Répertorier les acteurs et moyens du territoire ● Adapter l'existant aux besoins repérés
Ressources mobilisables :	<u>Indicateurs :</u> ➤ Répertoire réalisé ➤ Nombre de personnes transportées
Échéance : 2022	

Fiche action n°27	Mettre en place un système « Rézo Pouce »
-------------------	---

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

Porteur de l'action :	<u>Contexte local :</u> ➤ Disparité des moyens de transport sur le territoire ➤ Nécessité de repérer les besoins réels des habitants ➤ Souhait de mobiliser les solidarités ➤ Envisager des actions innovantes ➤ Volonté d'une démarche écologique pour le transport
Partenaires associés :	<u>Modalités de Mise en œuvre :</u> ● Solliciter les territoires qui l'ont mis en place pour avoir un retour d'expérience ● Préciser les besoins des habitants en matière de mobilité en les associant à la réflexion ● Déployer la plate-forme numérique
Ressources mobilisables : Échéance : cf commission environnement	<u>Indicateurs :</u> ◆ Système installé ◆ Nombre de personnes ayant utilisé le système

Fiche action n°28

Mobiliser les acteurs sur le projet d'ouverture de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service d'action sociale du territoire

Orientation 4.1 : Repenser la mobilité

Porteur de l'action :

PETR Pays des Nestes

Partenaires associés :

CCAL, CC Plateau de Lannemezan, sous-préfecture, SnCF, Erdf...

Contexte local :

- Disparité des moyens de transport sur le territoire
- Nécessité de repérer les besoins réels des habitants
- Souhait de mobiliser les solidarités
- Envisager des actions innovantes
- Volonté d'une démarche écologique pour le transport

Modalités de Mise en œuvre :

- Organiser une réunion avec les collectivités concernées et les partenaires associés pour tenter de lever les freins et proposer un échéancier

Ressources mobilisables :

Échéance : 2019

Indicateurs :

- Nombre de réunions organisées
(Le comité de pilotage s'est déjà réuni par deux fois en mai et août 2019)
- Nombre de personnes mobilisées

Fiche action n°29

Mettre en place des dispositifs de soutien aux familles en difficulté financière pour l'accès au sport , à la culture (carte locale), aux accueils de loisirs

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service

Orientation 4.2: Renforcer l'accessibilité financière

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Augmentation du nombre de familles monoparentales et des familles en difficulté sur le territoire
- Certaines familles, pour des raisons financières n'accèdent pas aux structures de loisirs

Partenaires associés :

Modalités de Mise en œuvre :

- Mobiliser les travailleurs sociaux pour identifier précisément le nombre de familles potentiellement concernées
- Évaluer le montant potentiel de l'aide et définir les modalités d'un dispositif de soutien
- Informer les familles concernées de l'existence du dispositif le cas échéant

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- ◆ Dispositif créé
- ◆ Nombre de bénéficiaires
- ◆ Montant moyen de l'aide

Échéance : 2020-2022

Fiche action n°30

Développer l'accompagnement à l'utilisation des points d'accès numériques

Axe 4 : Permettre et faciliter un accès équitable à l'offre de service

Orientation 4.3: Permettre un accès équitable au numérique sur l'ensemble du territoire

Porteur de l'action :

Contexte local :

- Présence de la Maison de Service au Public
- Offre inégalement repérée et utilisée par les habitants

Partenaires associés : Médiathèque d'Arreau

Modalités de Mise en œuvre :

- Communiquer auprès des habitants et des familles sur les missions des MSAP
- Prendre appui sur les MSAP existantes pour repérer les besoins d'accompagnement et optimiser leurs offres de service
- Envisager le déploiement d'une MSAP itinérante ou d'un cyber-bus
- Inciter les structures du territoire (accueils de loisirs, Espace de vie sociale...) à devenir des espaces numériques

Ressources mobilisables :

Indicateurs :

- Réalité de l'information aux habitants
- Repérage des besoins
- Nombre de structures devenues espaces numériques

Échéance : 2019-2021

ANNEXE 4 :

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation (rythme, participants, indicateurs qualitatifs, ...) ainsi que les questions évaluatives feront l'objet d'un groupe de travail dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Elles seront présentées et validées par le Comité de Pilotage annuel.